



Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Bilan des émissions de gaz à effet de serre
2014

INTRODUCTION	3
LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
LA DEMARCHE DU GROUPE CREDIT MUTUEL	4
DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE.....	5
PRESENTATION ET ACTIVITES	5
IDENTITE DE LA PERSONNE MORALE	5
ORGANISATION DE LA PERSONNE MORALE.....	6
ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE.....	6
ÉMISSIONS DIRECTES.....	6
ÉMISSIONS DIRECTES DES SOURCES FIXES DE COMBUSTION	6
ÉMISSIONS DIRECTES DES SOURCES MOBILES A MOTEUR THERMIQUE.....	7
ÉMISSIONS DIRECTES DES PROCEDES HORS ENERGIE.....	8
ÉMISSIONS DIRECTES FUGITIVES	8
ÉMISSIONS ISSUES DE LA BIOMASSE (SOLS ET FORETS).....	9
LES ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES ASSOCIEES A LA PRODUCTION D'ELECTRICITE, DE CHALEUR OU DE VAPEUR IMPORTEE	9
ÉMISSIONS INDIRECTES LIEES A LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE	9
ÉMISSIONS INDIRECTES LIEES A LA CONSOMMATION DE VAPEUR, CHALEUR OU FROID.....	10
AUTRES EMISSIONS INDIRECTES DE GES	10
ACHATS DE PRODUITS OU SERVICES	10
TABLEAU RECAPITULATIF.....	12
TABLEAU RECAPITULATIF.....	13
EMISSIONS EVITEES / ACTIONS MISES EN ŒUVRE	14
ENERGIES (ELECTRICITE / GAZ / FIOUL)	14
PAPIER.....	14
GESTION DES DECHETS	15
TRANSPORTS	15
RELATIONS FOURNISSEURS	16
OUTIL RSE / BEGES	16
ELEMENT D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES	17
MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DES SOURCES DE GES ET DE POSTE D'EMISSIONS DE GES.....	17
FACTEURS D'EMISSION UTILISES SI DIFFERENTS BASE CARBONE®	17
EXPLICATION DES RECALCULS ET MOTIVATION DES ECARTS CONSTATES	17
ADRESSE DU SITE INTERNET OU EST MIS A DISPOSITION LE BILAN DES EMISSIONS DE GES.....	17
BILAN ET PLAN D'ACTION POUR LES ANNEES A VENIR	18
COMPLEMENTS	20

Introduction

Le contexte réglementaire

La réalisation du bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (BEGES) est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 a inscrit dans le code de l'environnement les dispositions réglementaires en définissant les modalités d'application (articles R229-45 à R229-56).

Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui dépassent les seuils d'effectif, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail¹ au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le deuxième bilan doit être établi avant le 31 décembre 2015, et transmis par voie électronique au préfet de la région et au Président du Conseil Régional dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

Les éléments méthodologiques ont été précisés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d'inventaires d'émissions et de bilans dans l'atmosphère.

La réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), et d'une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions ont été rendues obligatoires par la Loi dès 2010 pour certaines entreprises, collectivités locales et établissements publics, ainsi que pour l'Etat.

Ces programmes de réduction doivent s'inscrire dans l'engagement pris par l'ensemble des pays de l'Union européenne de réduire de 20 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport aux émissions de 1990.

¹ Pour la mise en œuvre des dispositions du présent code, les effectifs de l'entreprise sont calculés conformément aux dispositions suivantes :

1° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein et les travailleurs à domicile sont pris intégralement en compte dans l'effectif de l'entreprise ;

2° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée, les salariés titulaires d'un contrat de travail intermittent, les salariés mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure qui sont présents dans les locaux de l'entreprise utilisatrice et y travaillent depuis au moins un an, ainsi que les salariés temporaires, sont pris en compte dans l'effectif de l'entreprise à due proportion de leur temps de présence au cours des douze mois précédents. Toutefois, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée et les salariés mis à disposition par une entreprise extérieure, y compris les salariés temporaires, sont exclus du décompte des effectifs lorsqu'ils remplacent un salarié absent ou dont le contrat de travail est suspendu, notamment du fait d'un congé de maternité, d'un congé d'adoption ou d'un congé parental d'éducation ;

3° Les salariés à temps partiel, quelle que soit la nature de leur contrat de travail, sont pris en compte en divisant la somme totale des horaires inscrits dans leurs contrats de travail par la durée légale ou la durée conventionnelle du travail.

Réduire de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre en 2030, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990, tels sont deux des objectifs inscrits dans l'article L. 100-4 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 26 mai 2015.

Référence : [Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement - Version 3.d - Septembre 2015.](#)

La démarche du groupe Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel a fait preuve de nombreuses initiatives en matière environnementale au niveau local notamment avec l'appui de ses sociétaires-clients.

La Confédération Nationale du Crédit mutuel coordonne et anime la Responsabilité Sociétale et Environnementale au sein de groupes de travail où participent activement les représentants RSE des entités du groupe. Cette démarche a permis d'élaborer, dès 2006, un rapport RSE national et plus récemment d'engager une réflexion sur les émissions de gaz à effet de serre.

La démarche retenue en matière de bilan gaz à effet de serre, a conduit l'ensemble des entités du groupe à retenir une méthodologie et des objectifs communs.

De par son activité tertiaire, le Crédit Mutuel n'est pas une entreprise fortement polluante. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des améliorations ont été objectivées en tenant compte de la nature de notre activité (réduction du papier, meilleure maîtrise des déplacements, éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

Description de la personne morale

Présentation et activités

Au plan réglementaire, technique et financier, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) porte l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profite l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au Code monétaire et financier.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel répond de la solvabilité et de la liquidité du périmètre réglementaire comme du respect au sein de ce groupe de la réglementation bancaire et financière, en application de l'article R511-3 du Code monétaire et financier.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel assure ainsi pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales de la BFCM (Assurance, Crédit-bail,...).

Le pôle mutualiste est ainsi constitué des Caisses de Crédit Mutuel, des Fédérations de Crédit Mutuel et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les Caisses de Crédit Mutuel, associations coopératives selon leur implantation géographique (départements 57 - Moselle, 67 - Bas Rhin, 68 – Haut Rhin) ou sociétés coopératives de crédit à capital variable (tous autres départements), constituent le socle du groupe CM11. Ce sont des établissements de crédit selon le Code monétaire et financier dont le capital est détenu par les sociétaires, à la fois associés et clients. Juridiquement autonomes, les Caisses locales collectent l'épargne, distribuent des crédits et proposent l'ensemble des services financiers.

Les Caisses locales adhèrent à une Fédération. La Fédération est, selon l'implantation géographique de la Caisse locale, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou une association régie par le Code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle pour les Caisses locales de ces trois départements. La Fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Depuis le 1er janvier 2012, le périmètre du pôle mutualiste regroupe les Fédérations de Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par les instances de tutelle et qui ont abouti à rendre la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe, devenue la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, caisse commune aux 11 groupes de Crédit Mutuel formés par le Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), le Crédit Mutuel Ile-de-France (Paris), le Crédit Mutuel Midi-Atlantique (Toulouse), le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (Annecy), le Crédit Mutuel du Sud-Est (Lyon), le Crédit Mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest (Nantes), le Crédit Mutuel du Centre (Orléans), le Crédit Mutuel Normandie (Caen), le Crédit Mutuel Méditerranéen (Marseille), le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais (Valence) et le Crédit Mutuel Anjou (Angers).

Il est à noter que la CF de CM utilise les outils logistiques et techniques des filiales du Groupe Crédit Mutuel CIC (CM-CIC) dans une logique de mise en commun de moyens pour l'ensemble du Groupe. Il s'agit principalement des filiales CM-CIC Services (CCS) et Euro Information (EI). Le détail des actions en cours et à venir sera détaillé dans ce document.

Identité de la personne morale

Raison sociale :	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Code NAF :	6419Z
Code SIREN :	588 505 354
Adresse :	34 Rue du Wacken - 67913 Strasbourg Cedex 9
Nombre de salariés :	2 380

Organisation de la personne morale

Périmètre organisationnel retenu

Règle de consolidation : La norme ISO 14064-1 (qui explicite les méthodes possibles de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel) propose : l'approche « part du capital », l'approche « contrôle » financier ou « contrôle » opérationnel.

Périmètre opérationnel retenu

L'approche contrôle opérationnel est retenue par l'ensemble des entités concernées membre du groupe Crédit Mutuel. Elle implique la prise en compte des employés détachés au sein de cette entité.

Synthèse

	2011	2014	Commentaire si forte variation
<i>Nombre de salariés (au sens de l'article L.1111-2 du code du travail)</i>	2 323	2 380	-
<i>Surfaces utilisées pour l'exploitation professionnels (sites centraux, bâtiments techniques, caisses locales/agences)</i>	18 536	48 929	Périmètre erroné en 2011 : non prise en compte des bâtiments au niveau national.
<i>Nombre de véhicules professionnels utilisés</i>	56	177	Les véhicules professionnels, auparavant rattachés à chaque fédération, ont été affecté à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
<i>Dont carburant essence</i>		5	
<i>Dont carburant diesel</i>	56	172	
<i>Autres (hybrides/GPL/électriques)</i>	0	0	

Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting retenue : 2014

Année de référence : 2011

Il s'agit du deuxième bilan GES réalisé par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Émissions directes

Emissions directes des sources fixes de combustion

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de combustibles de toute nature au sein de sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan i.e. brûleurs, fours, turbines, torchères, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes, etc.

Identification des principales sources

Pour l'ensemble des bâtiments exploités par la CF de CM, les deux principales sources sont le gaz et le fioul.

Informations pratiques pour le calcul

Méthode retenue

En 2011, la consommation a été estimée à partir :

- du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives au gaz et fioul ;
- d'un sondage sur un échantillon de factures pour relever le montant facturé et la consommation facturée ;
- de la détermination d'un prix moyen du KWH facturé.

La qualité de cette méthode réside dans l'exhaustivité des charges identifiées, et dans la précision de la détermination des prix moyens. De plus, pour le gaz, la précision dépend de la régularité des relevés réels de la part du fournisseur.

Pour le fioul, la précision dépend en outre de la capacité de stockage au regard de la consommation.

En 2014, évolution de la méthode, la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année par chaque entité déclarante ;
- le cas échéant d'estimations sur base d'une consommation moyenne du Groupe par type de bâtiment ;

La surface a été conservée comme périmètre afférent.

GAZ	kWh	Fe	CO ²
2011	1 750 583	234 g/kWh	1 012
2014	4 135 706	219 g/kWh	905,8

FIOUL	litres	KWh	Fe	CO ²
2011	0	0	300 g/kWh	0
2014	1 114		3 250 g/L	3,6

Evolutions significatives par rapport au bilan précédent (2011) :

- En 2011, en raison d'un périmètre réduit pris en compte, la consommation de fioul était inexistante.

Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan i.e. véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, marins ou fluviaux.

A ce jour, la majeure partie de l'énergie consommée par ces sources est constituée de carburants d'origine fossile, dont la combustion émet principalement, en termes de GES, du CO2.

Identification des principales sources

Pour le Crédit Mutuel, les véhicules professionnels sont concernés :

- Les véhicules de fonction

Les véhicules privés des salariés utilisés à des fins professionnelles ainsi que les trajets domicile/travail, les transports en commun (train, tram, avion, bus) et enfin les navettes courriers ainsi que les transports de fonds relevant des autres émissions ne sont pas intégrés dans ce bilan GES.

Informations pratiques pour le calcul et niveau de précision

Différences méthodologiques :

- Distinction entre véhicule de direction et véhicule de service en 2011 ;
- Distinction selon la nature du carburant en 2014.

177 véhicules composent la flotte automobile de la CF de CM. La distance parcourue au cours de l'année 2014 a été estimée à 3 628 924 KM.

Le coefficient de conversion retenu a été calculé à partir du taux d'émission théorique de chaque véhicule.

		Km parcourus	Facteur d'émission	CO² (tonne)
2011	Véhicules essence	0		
	Véhicules diesel	1 694 580	136 g/km	230
2014	Véhicules essence	36 945	144 g/km	5,3
	Véhicules diesel	3 591 979	125 g/km	449

Emissions directes des procédés hors énergie

Non concerné (décarbonations calcaire...).

Emissions directes fugitives

Identification des principales sources

Les fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation sont les émissions directes fugitives identifiées.

Informations pratiques pour le calcul :

En 2011, nous n'étions pas en mesure d'évaluer ces émissions avec pertinence, des moyens ont été mis en place pour évaluer les fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation.

Pour 2014, le recensement s'appuie sur les factures saisies dans un portail intranet tout au long de l'année par chaque entité déclarante, mais ne permet pas une valorisation fiable des données. Un travail de sensibilisation et de fiabilisation des données est en cours pour permettre une récolte et une consolidation efficace à partir de 2016.

Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)

Le Crédit Mutuel ne dispose pas d'installation biomasse.

Les Émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée

Les Émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes équivalent CO2

Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Identification des principales sources

Une distinction est opérée entre les biens immobiliers et mobiliers consommateurs d'électricité.

Les bâtiments :

Le parc immobilier de 48 929 m² comprend au global 1 832 m² utilisés par le réseau des différents points de vente et 47 097 m² utilisés par les sites centraux, sur tout le territoire national.

Les matériels équipant les points de vente et le siège :

- Globalement chaque salarié dispose d'un équipement informatique individuel et d'équipement collectifs (chauffage voire climatisation, photocopieur, scanner, imprimante, ...)
- Serveurs et autres matériels informatiques ;
- Guichet automatique de banque.

Pour 2011, la consommation a été estimée à partir de la méthode de collecte des KWH par entité déclarante.

La qualité de cette méthode réside dans l'exhaustivité des charges identifiées, la précision de la détermination des prix moyens. La précision dépend également de la régularité des relevés réels de la part du fournisseur.

En 2014, évolution de la méthode, la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année par chaque entité déclarante
- le cas échéant d'estimations sur base d'une consommation moyenne du Groupe par type de bâtiment

La surface a été conservée comme périmètre afférent.

Seules les consommations des locaux réellement occupés pour nos activités ont été prises en compte.

ELECTRICITE	kWh	Fe	CO² (recalculé pour 2011)
2011	3 929 394	60 g/kWh	851
2014	11 203 041	82 g/kWh	918,6

Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Certaines de nos installations sont raccordées à des réseaux de distribution de vapeur, chaleur ou froid, entraînant, indirectement des émissions de CO₂. La collecte n'étant pas assez précise, des outils sont en cours de mise en place entre temps pour fiabiliser la remontée d'informations.

Autres émissions indirectes de GES

En cohérence avec nos activités de service, nous faisons le choix d'évaluer principalement les autres émissions indirectes liées à nos consommations et sur lesquelles des actions de maîtrise et de réduction peuvent être entreprises

Achats de produits ou services

La consommation de papier

En interne

La collecte d'informations est en voie de fiabilisation accrue par rapport à 2011. Cette consommation est importante dans le secteur économique de notre Groupe. Nous luttons contre une surconsommation interne par divers moyens :

- la mise en place de transactions informatiques – qui évitent d'imprimer des documents de travail (Listings traditionnels) ;
- la mise en place de la GED- Gestion Electronique de Documents – qui permet d'archiver électroniquement plutôt que du papier qu'il faut détruire un jour ;
- l'utilisation d'imprimantes recto-verso.

PAPIER interne	Tonnes	Fe	CO² (recalculé pour 2011)
2011	6	0,858 t CO ² /t	18
2014	82	0,919 t CO ² /t	75,1

En externe (Impression documents de communication, relevés clients, etc.)

Cette consommation est plus difficile à maîtriser. Néanmoins, nous avons déjà mis en place des mesures de réduction :

- le développement de la banque à distance et notamment du site internet ;
- la mise en place de relevés de compte électronique et autres documents sur internet ;
- la messagerie sécurisée.

PAPIER externe	Tonnes	Fe	CO² (recalculé pour 2011)
2011	110	0,858 t CO ² /t	101
2014	53	0,919 t CO ² /t	48,4

Emissions évitées / actions mises en œuvre

Energies (électricité / gaz / fioul)

Extinction des postes informatiques la nuit

L'ensemble des postes informatiques (Euro-Information) des réseaux sont désormais éteint automatiquement la nuit depuis le premier semestre 2013, les résultats sont suivis trimestriellement et les incidents majeurs sont solutionnés depuis début 2014. Cela représente l'équivalent de 5 484 510 KWH économisés pour l'ensemble du groupe.

La même opération va être menée pour les sièges des banques et les filiales.

Renouvellement du parc matériel

Chaque année, le parc matériel (postes informatiques, imprimantes, écrans, ...) évolue avec notamment les projets de renouvellement d'environ 1/5 du parc. En 2015, EIS (Euro Information Services) déploie la « Tranche 27 » et met en place du nouveau matériel à la fois plus performant et moins consommateur en ressources. Le matériel référencé et validé par EI (Euro Information) est depuis 2013 suivi et comparé sur les aspects consommations énergétiques.

Suivi des consommations énergétiques des bâtiments sièges

Projet panorama GTC : Des pilotes sont en cours sur un nouvel outil de GTC (Gestion technique centralisée) pour les sièges. Cet outil qui sera déployé ensuite partout permettra une centralisation des informations de consommations et donc de placer les efforts d'amélioration sur les parties de l'infrastructure qui le nécessitent le plus.

Papier

Depuis plusieurs années, le groupe CM 11 - CIC est engagé dans la réduction de consommation de papier. Nous continuons nos efforts de dématérialisation des documents tant sur le plan des documents internes que des documents clients.

- Remplacement de photocopies pour des besoins internes par la numérisation de documents : En 2014, la filiale CM-CIC Services a numérisé pour la totalité du Groupe plus de 500 000 feuilles, évitant ainsi autant de photocopies papier.
- Fin 2015, moins de 1,25 % des documents à usage interne existeront encore sous format papier
- Pour nos clients, depuis fin 2014, nous déployons progressivement la signature électronique des contrats.
- Nos factures intra-groupe (celles de CM-CIC Services et d'Euro Informations notamment), sont dématérialisées et visibles dans un applicatif interne Groupe.
- Les salariés sont incités à opter pour le Bulletin de Paye Electronique en remplacement d'une édition papier de leur paye. Pour la CF de CM, 66% des salariés ont déjà fait ce choix.

Nous avons aussi déployé pour l'ensemble des fédérations et banques CIC les Chéquiers écoresponsables sur papier FSC Mixte depuis mi 2015.

Gestion des déchets

Pour le recyclage papier et de cartouche d'encre, le Groupe est largement avancé sur le sujet, et continue à mettre en place de nouvelles actions locale (en dehors de la CF de CM, mais ces mesures ont vocation à être généralisées prochainement) :

- Nous avons lancé un appel d'offre sur le recyclage du papier du CIC Sud-Ouest (Bordeaux). Le processus est en place, depuis le 1er janvier 2015, sur le siège de la banque et sur son réseau d'agences.
- Nous avons également, depuis mars 2015, mis en place le traitement du papier des services de siège du Crédit Mutuel Midi Atlantique (Toulouse).
- Nous avons poursuivi, le processus de tri sélectif sur les bâtiments qui suivent : Laxou, La Rochefoucauld (Paris), Ventadour (Paris), Saint Augustin (Paris).
- Nous envisageons de poursuivre dans cette voie en 2016 avec :
 - La mise en place du tri sélectif sur les bâtiments du Victorien et de Gaillon (Paris).
 - Le projet de recyclage du papier à CIC Lyonnaise de Banque

Dans les centres éditiques, l'ensemble des déchets papiers est maintenant broyé et récupéré pour être revendu. Un circuit est également en place pour la reprise des cartouches de toners usagés.

Processus de recyclage du matériel via broker (EIS - Euro Information Services) : depuis 2013, EIS a signé un partenariat avec un broker qui permet une revente au fil de l'eau des différentes gammes de produits qui sont encore réutilisables. Cela a remplacé les deux ventes par an qui se faisait les années précédentes.

Transports

Politique voyage / Visioconférences

- Un projet de charte en terme de politique voyage est en cours de validation avec un paragraphe incitant les voyageurs à réduire l'impact sur l'environnement et recensant les moyens pour y arriver (visioconférence, covoiturage, préférence train...).
- Ces dernières années, le nombre de visioconférences a très nettement augmenté : Mise en place de Visioconférences et d'outils de communication unifiée (Lync notamment) permettant de réduire les déplacements et d'améliorer la relation client. 400 solutions de visioconférence sont déployées dans le groupe et depuis 2015, l'utilisation de Lync permet de participer à des visioconférences directement de son poste, voire de les organiser.

Plan de Déplacements Entreprise (PDE)

Notre société bénéficie de PDE mis en place sur certains sites où nous sommes implantés.

Par exemple, au Wacken (Strasbourg, siège de la CF de CM), le PDE :

- favorise l'utilisation des transports en commun en prenant en charge une partie des abonnements
- incite à l'utilisation du vélo en mettant à disposition des parcs à vélos
- incite au covoiturage en réservant des places de parkings à cet effet

Parc de voitures groupe

- Nous avons réduit dans la charte d'achat de voitures le seuil de consommation de CO² et nous comptons aller plus loin en mettant un bonus de budget en fonction de la « propreté du véhicule choisi »
- Le taux moyen d'émission de CO² du groupe CM11-CIC a baissé de presque 10% en un an : nous sommes passés de 129 gr de CO² par Km à 117,3.

Courrier et navettes de transport qui y sont liées

- Notre groupe (source La Poste) est la première banque française en matière d'affranchissement lettre verte. Notre taux de pénétration « lettre verte » est de 84 %.
- Nous avons encore optimisé nos circuits existants en mutualisant certains transports. Ainsi, à titre d'exemple, pour l'acheminement des cartes et chèquiers vers nos filiales espagnoles nous avons utilisé une navette existante Mulhouse-Toulouse (Ramonville) en ne créant en fin de compte que l'extension Ramonville-Madrid.

Relations fournisseurs

Dans leurs relations avec les fournisseurs, les filiales du groupe intègrent de plus en plus les aspects « RSE » et « impacts environnements » dans leurs cahiers des charges :

- Euro Information : achats et maintenance de matériels informatiques, téléphonie, logiciels, ...
- CMCIC Services : contrats ménage, recyclage, accueil, énergies, ...

Nous engageons aussi avec nos fournisseurs des travaux pour dématérialiser les factures qu'ils nous adressent :

- c'est déjà le cas avec CRITEL (alarmes/télésurveillance des locaux) et Orange (lignes téléphoniques)
- c'est en cours avec les transporteurs de fonds et la société « Château d'eau »
- il est prévu d'élargir cette dématérialisation à nos fournisseurs d'énergies (EDF, GDF et Gas Natural) et à l'ensemble de nos grands fournisseurs nationaux

Outil RSE / BEGES

Pour permettre la déclaration mais aussi le suivi des objectifs et la fiabilisation des chiffres, un outil a été mis en place fin 2014 et a servi à la déclaration RSE 2015 et BEGES 2014.

Élément d'appréciation sur les incertitudes

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend les marges d'erreur estimées pour chacune des lignes.

2011	Tonnes de CO2 2011	Incertitude 2011	Tonnes de CO2 2014	Incertitude 2014
<i>Emission directe GAZ</i>	1 012	20 %	905,8	15 %
<i>Emission directe Fioul</i>	0	20 %	3,6	15 %
<i>Emission directe Véhicules</i>	230	30 %	454,3	10 %
<i>Emission indirecte électricité</i>	851	20 %	918,6	15 %

Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES

Toutes les données connues ont été fournies dans le rapport BEGES 2014, à l'exception des données « Emissions fugitives de gaz frigorigènes » en raison de problème de fiabilisation des données (liées à l'aspect déclaratif de la collecte). Une sensibilisation sera réalisée à partir de 2016 pour rendre la collecte et la consolidation de ces données plus fiables.

Facteurs d'émission utilisés si différents Base Carbone®

Les facteurs d'émission sont tous extraits de la Base Carbone, à l'exception des véhicules où les données fournies par le fabricant sont retenues.

Pour les réseaux urbains, les données sont celles qui ont été publiées au JO le 13 novembre 2014.

Explication des recalculs et motivation des écarts constatés

Les explications ont été fournies au fil des chapitres.

Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan des émissions de GES

www.creditmutuel.fr (mise à disposition début janvier)

Bilan et plan d'actions pour les années à venir

Réduire de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre en 2030, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990, tels sont deux des objectifs inscrits dans l'article L. 100-4 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 26 mai 2015.

Pour les 3 années passées, notre ambition était la suivante :

2011	Tonnes de CO ²	Objectifs de réduction à 3 ans
Emission directe GAZ	172,26	3%
Emission directe Fioul	49,58	3%
Emission directe Véhicules	24,87	15%
Emission indirecte électricité	295,3	3%
Total	542,01	3,54 %

En 2011,

La fixation d'objectifs spécifiques s'était révélée délicate pour le premier bilan. A ce stade nous ne pouvions fixer qu'un objectif global de réduction des émissions de Gaz à effet de serre de l'ordre de 3%.

Concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments, elle ressort au global à 15 501 595 kWh pour 48 929 m² soit 316,81 kWh /m². Les actions prévues pour poursuivre la réduction de la consommation d'énergie portent notamment sur :

- L'information des salariés pour développer les éco gestes. (Guide de bonnes pratiques sur : l'utilisation de l'éclairage, la régulation de la température du chauffage et de la climatisation...),
- L'intégration de la problématique énergétique dans la conception de nos nouvelles agences dans le respect des normes en vigueur et lors de la rénovation des agences plus anciennes,
- L'utilisation des systèmes d'éclairage moins consommateurs en énergie et le remplacement progressif des ampoules classiques par des ampoules basse consommation,
- Plan d'actions post audit énergétique,

La consommation de papier est liée au volume de l'activité commerciale (nombre de clients et produits vendus). L'entreprise a déjà mis en place des actions visant à réduire la consommation de papier :

- promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès de nos clients,
- promotion du site internet et développement des services disponibles sur ce site,
- promotion des échanges par messagerie électronique avec nos clients,
- développement de l'usage de la dématérialisation des documents (GED) en interne,
- utilisation d'imprimantes recto verso,
- signature électronique sur tablette

Ces mesures sont en place, néanmoins leur utilisation et leur généralisation devraient produire une baisse tendancielle de la consommation unitaire du papier à activité commerciale constante.

Concernant la flotte automobile, celle-ci est de taille modeste en nombre. Elle a un impact très faible dans le bilan carbone (moins de 0,1 %). Néanmoins, une attention est portée lors du renouvellement de la flotte pour équiper le parc de véhicules moins polluants.

Autres réalisations

Sur le plan de la mobilité et des accès au site du Wacken (Strasbourg), plusieurs importants chantiers sont en cours ou vont être lancés dans les prochains mois. Le lancement de ce projet s'accompagne d'une mise à jour du Plan de Déplacement d'Entreprise. Dans ce cadre, un espace Intranet dédié aux salariés du site propose :

- une enquête sur la mobilité pour améliorer les accès au site,
- des fiches thématiques sur l'utilisation du vélo et des transports en commun,
- un outil de diagnostic mobilité individuel,
- un outil de covoiturage qui facilitera la mise en relation des salariés ayant des trajets domicile-travail comparables.

Ces deux derniers outils, prochainement disponibles, sont préparés en liaison avec la Communauté Urbaine de Strasbourg Métropole.

Compléments

Administrativement

Responsable du suivi du dossier à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel : Olivier MARECHAL

Fonction

Correspondant RSE et Développement durable pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Coordonnées

34 Rue du Wacken

67906 Strasbourg Cedex 09

Tél. : 03 88 14 66 14

Mail : olivier.marechal@creditmutuel.fr

Alain DELSERIEYS
Directeur Général Adjoint
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel